



Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saguenay tenue à la salle des délibérations située au 201, rue Racine Est à Chicoutimi, le 20 juillet 2026 à 12h00.

Sont présent(e)s :	Claude Bouchard	Michel Thiffault	Audrey Lapointe
	Jacques Cleary	Michel Tremblay	Joan Simard
	Carl Dufour	Cathy Fortin	Renée Simard
	Serge Gaudreault	François Fortin	Daniel Tremblay-
	Raynald Simard	May Gagnon	Larouche

Sont absent(e)s : Luc Boivin , Maire
Alain Doré

ÉGALEMENT

PRÉSENTS: Mme Geneviève Girard, directrice générale et Me Patricia Girard, greffière.

À 12h02, M. Jacques Cleary, maire suppléant, préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

- 2.1. Appui à la Pulperie de Chicoutimi - programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) - Mise en valeur de l'Atrium (bâtiment 1903) et du balcon (tour Elkem)
- 2.2. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Agrandissement du musée du fjord (pôle scientifique international du fjord du Saguenay)
- 2.3. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – modernisation de la station de ski du Mont-Bélu
- 2.4. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – musée dans l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus
- 2.5. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Aménagement d'une piscine publique, de vestiaires et de réhabilitation du pavillon St-Jacques au parc Central d'Arvida
- 2.6. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – Alimentation en eau de procédé pour la zone industrialo-portuaire (ZIP)
- 2.7. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – modernisation de la station de ski Mont-Fortin
- 2.8. Autorisation de déposer une demande dans le programme d'aide financière dans le cadre du fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) – rénovation de l'aréna du pavillon de l'agriculture
- 2.9. Participation de la Ville de Saguenay au projet de prolongement de la Route des milieux humides - OBV Saguenay

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

AVIS DE CONVOCATION

La greffière dépose devant le conseil l'avis de convocation et le bordereau de transmission de la présente séance extraordinaire qui atteste qu'il a été valablement notifié à tous les membres du conseil par un moyen technologique.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

VS-CM-2026-503

Proposé par Michel Tremblay

Appuyé par Audrey Lapointe

QUE le conseil municipal de la Ville de Saguenay adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité.

2. AFFAIRES GÉNÉRALES

2.1. APPUI À LA PULPERIE DE CHICOUTIMI - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) - MISE EN VALEUR DE L'ATRIUM (BÂTIMENT 1903) ET DU BALCON (TOUR ELKEM)

VS-CM-2026-504

Avant de procéder au vote sur la proposition principale, le conseiller Michel Tremblay, appuyé par la conseillère Cathy Fortin, propose un amendement pour remplacer partout dans la résolution et dans son titre "mise en valeur du Jardin des Vestiges" par mise en valeur de l'Atrium (bâtiment 1903) et du balcon (tour Elkem)

Proposé par Michel Tremblay

Appuyé par Cathy Fortin

CONSIDÉRANT que le Fonds pour bâtir des collectivités fortes permet de soutenir financièrement des projets d'infrastructures publiques ayant des retombées significatives pour les collectivités canadiennes;

CONSIDÉRANT que la Pulperie de Chicoutimi est admissible à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ce fonds;

CONSIDÉRANT que la Pulperie de Chicoutimi doit joindre à son dossier de candidature un appui de la Ville de Saguenay;

CONSIDÉRANT que le projet de mise en valeur de l'Atrium (bâtiment 1903) et du balcon (tour Elkem) pourrait être admissible à une aide financière dans le cadre du sous-volet « Projets d'infrastructure locale » du Fonds pour bâtir des collectivités fortes;

À CES CAUSES, IL EST RÉSOLU :

QUE la Ville de Saguenay appuie le dépôt d'une demande d'aide financière présentée par la Pulperie de Chicoutimi dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF) du gouvernement du Canada pour la réalisation du projet de mise en valeur de l'Atrium (bâtiment 1903) et du balcon (tour Elkem).

Adoptée à l'unanimité.

2.2. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) –

**AGRANDISSEMENT DU MUSÉE DU FJORD (PÔLE SCIENTIFIQUE
INTERNATIONAL DU FJORD DU SAGUENAY)**

VS-CM-2026-505

Proposé par Raynald Simard

Appuyé par François Fortin

CONSIDÉRANT le Fonds pour bâtir des collectivités fortes permet de soutenir financièrement des projets d'infrastructures publiques ayant des retombées significatives pour les collectivités canadiennes ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'agrandissement du musée du Fjord pourraient être admissibles à une aide financière du sous-volet projets d'infrastructure locale ;

CONSIDÉRANT que nos services recommandent d'entreprendre cette démarche de demande d'aide financière;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le dépôt de la demande d'aide financière et autorise la directrice générale ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec la demande effectuée *au Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF)* du gouvernement du Canada ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à assumer sa part des coûts admissibles et non admissibles du projet, selon les modalités du programme et la disponibilité des crédits budgétaires ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à réaliser le projet conformément aux exigences du programme advenant l'obtention de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

**2.3. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS
POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) –
MODERNISATION DE LA STATION DE SKI DU MONT-BÉLU**

VS-CM-2026-506

Proposé par Raynald Simard

Appuyé par François Fortin

CONSIDÉRANT le Fonds pour bâtir des collectivités fortes permet de soutenir financièrement des projets d'infrastructures publiques ayant des retombées significatives pour les collectivités canadiennes ;

CONSIDÉRANT que les travaux de modernisation de la station de ski du Mont-Bélu pourraient être admissibles à une aide financière du sous-volet projets d'infrastructure locale ;

CONSIDÉRANT que nos services recommandent d'entreprendre cette démarche de demande d'aide financière;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le dépôt de la demande d'aide financière et autorise la directrice générale ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec la demande effectuée *au Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF)* du gouvernement du Canada ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à assumer sa part des coûts admissibles et non admissibles du projet, selon les modalités du programme et la disponibilité des crédits budgétaires ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à réaliser le projet conformément aux exigences du programme advenant l'obtention de l'aide financière.

Adoptée à l'unanimité.

2.4. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) – MUSÉE DANS L'ÉGLISE SAINTE-THÉRÈSE-DE-L'ENFANT-JÉSUS

VS-CM-2026-507

Proposé par Audrey Lapointe

Appuyé par Raynald Simard

CONSIDÉRANT le Fonds pour bâtir des collectivités fortes permet de soutenir financièrement des projets d'infrastructures publiques ayant des retombées significatives pour les collectivités canadiennes ;

CONSIDÉRANT que les travaux de musée dans l'église Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus pourraient être admissibles à une aide financière du sous-volet projets d'infrastructure locale ;

CONSIDÉRANT que nos services recommandent d'entreprendre cette démarche de demande d'aide financière;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le dépôt de la demande d'aide financière et autorise la directrice générale ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec la demande effectuée *au Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF)* du gouvernement du Canada ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à assumer sa part des coûts admissibles et non admissibles du projet, selon les modalités du programme et la disponibilité des crédits budgétaires ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à réaliser le projet conformément aux exigences du programme advenant l'obtention de l'aide financière ;

Adoptée à l'unanimité.

2.5. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) – AMÉNAGEMENT D'UNE PISCINE PUBLIQUE, DE VESTIAIRES ET DE RÉHABILITATION DU PAVILLON ST-JACQUES AU PARC CENTRAL D'ARVIDA

VS-CM-2026-508

Proposé par Audrey Lapointe

Appuyé par Carl Dufour

CONSIDÉRANT le Fonds pour bâtir des collectivités fortes permet de soutenir financièrement des projets d'infrastructures publiques ayant des retombées significatives pour les collectivités canadiennes ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'aménagement d'une piscine publique, de vestiaires et de réhabilitation du pavillon Saint-Jacques au parc Central d'Arvida pourraient être admissibles à une aide financière du sous-volet projets d'infrastructure locale ;

CONSIDÉRANT que nos services recommandent d'entreprendre cette démarche de demande d'aide financière;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le dépôt de la demande d'aide financière et autorise la directrice générale ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec la demande effectuée *au Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF)* du gouvernement du Canada ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à assumer sa part des coûts admissibles et non admissibles du projet, selon les modalités du programme et la disponibilité des crédits budgétaires ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à réaliser le projet conformément aux exigences du programme advenant l'obtention de l'aide financière ;

Adoptée à l'unanimité.

2.6. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) – ALIMENTATION EN EAU DE PROCÉDÉ POUR LA ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE (ZIP)

VS-CM-2026-509

Proposé par Renée Simard

Appuyé par Claude Bouchard

CONSIDÉRANT le Fonds pour bâtir des collectivités fortes permet de soutenir financièrement des projets d'infrastructures publiques ayant des retombées significatives pour les collectivités canadiennes ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'alimentation en eau de procédé pour la zone industrialo-portuaire (ZIP) pourraient être admissibles à une aide financière du sous-volet projets d'importance régionale ;

CONSIDÉRANT que nos services recommandent d'entreprendre cette démarche de demande d'aide financière;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le dépôt de la demande d'aide financière et autorise la directrice générale ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec la demande effectuée *au Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF)* du gouvernement du Canada ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à assumer sa part des coûts admissibles et non admissibles du projet, selon les modalités du programme et la disponibilité des crédits budgétaires ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à réaliser le projet conformément aux exigences du programme advenant l'obtention de l'aide financière ;

Adoptée à l'unanimité.

2.7. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) – MODERNISATION DE LA STATION DE SKI MONT-FORTIN

VS-CM-2026-510

Proposé par Claude Boucahrd

Appuyé par Michel Thiffault

CONSIDÉRANT le Fonds pour bâtir des collectivités fortes permet de soutenir financièrement des projets d'infrastructures publiques ayant des retombées significatives pour les collectivités canadiennes ;

CONSIDÉRANT que les travaux modernisation de la station de ski Mont-Fortin pourraient être admissibles à une aide financière du sous-volet projets d'infrastructure locale ;

CONSIDÉRANT que nos services recommandent d'entreprendre cette démarche de demande d'aide financière;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le dépôt de la demande d'aide financière et autorise la directrice générale ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec la demande effectuée *au Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF)* du gouvernement du Canada ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à assumer sa part des coûts admissibles et non admissibles du projet, selon les modalités du programme et la disponibilité des crédits budgétaires ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à réaliser le projet conformément aux exigences du programme advenant l'obtention de l'aide financière ;

Adoptée à l'unanimité.

2.8. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DANS LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS POUR BÂTIR DES COLLECTIVITÉS FORTES (FBCF) – RÉNOVATION DE L'ARÉNA DU PAVILLON DE L'AGRICULTURE

VS-CM-2026-511

Proposé par Joan Simard

Appuyé par Michel Tremblay

CONSIDÉRANT le Fonds pour bâtir des collectivités fortes permet de soutenir financièrement des projets d'infrastructures publiques ayant des retombées significatives pour les collectivités canadiennes ;

CONSIDÉRANT que les travaux de rénovation de l'aréna du pavillon de l'agriculture pourraient être admissibles à une aide financière du sous-volet projets d'infrastructure locale ;

CONSIDÉRANT que nos services recommandent d'entreprendre cette démarche de demande d'aide financière;

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay autorise le dépôt de la demande d'aide financière et autorise la directrice générale ou son représentant, à signer tous les documents en lien avec la demande effectuée *au Fonds pour bâtir des collectivités fortes (FBCF)* du gouvernement du Canada ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à assumer sa part des coûts admissibles et non admissibles du projet, selon les modalités du programme et la disponibilité des crédits budgétaires ;

ET QUE ville de Saguenay confirme son engagement à réaliser le projet conformément aux exigences du programme advenant l'obtention de l'aide financière ;

Adoptée à l'unanimité.

2.9. PARTICIPATION DE LA VILLE DE SAGUENAY AU PROJET DE PROLONGEMENT DE LA ROUTE DES MILIEUX HUMIDES - OBV SAGUENAY

VS-CM-2026-512

Proposé par May Gagnon

Appuyé par François Fortin

CONSIDÉRANT le projet déjà réalisé de la Route des milieux humides, initié par l'OBV Lac-Saint-Jean, visant à mettre en valeur 14 milieux humides répertoriés sur une carte interactive accessible au public ;

CONSIDÉRANT que l'OBV Saguenay a approché la ville de Saguenay afin de poursuivre cette route sur son territoire, ainsi que sur le territoire de la MRC du Fjord jusqu'à Tadoussac ;

CONSIDÉRANT que le territoire de Saguenay présente un intérêt particulier pour la protection des milieux humides, puisqu'il se situe dans une région riche en milieux d'importance pour faire face aux enjeux liés aux changements climatiques, ce qui justifie une meilleure diffusion des connaissances auprès du public et des citoyens;

CONSIDÉRANT que le projet vise à favoriser l'accès à la nature, mettre en valeur les milieux humides auprès de la population, sensibiliser sur les milieux humides, leur importance socioécologique, les pressions anthropiques, la faune et la flore et mobiliser la population pour la conservation des milieux humides ;

CONSIDÉRANT que le projet s'insère directement dans les actions de mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT que les objectifs concrets du projet sont d'aménager trois (3) milieux humides de la zone de gestion intégrée de l'eau par bassin versant (ZGIEBV) du Saguenay pour en permettre ou faciliter l'accès à ces deniers par la population et d'inclure et caractériser un minimum de dix (10) milieux humides de la ZGIEBV du Saguenay dans la Route des milieux humides;

CONSIDÉRANT que l'OBV Saguenay souhaite déposer une demande au Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE) des Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD);

CONSIDÉRANT que le PSREE participe au financement du projet à hauteur de 75 %, tandis que les 25 % restants doivent être couverts par des participations des partenaires;

CONSIDÉRANT que l'OBV Saguenay demande à la Ville de s'engager pour une participation maximale de 6 000 \$ taxes incluses, en argent et en nature, en plus de participer à la sélection d'un ou de plusieurs sites à intégrer à la Route des milieux humides sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la date de tombée des propositions de projet est le 30 juillet 2026 et que le montant pourra être fourni à même le budget de réalisation du PRMHH, via le poste 6001089-002-26990.

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay accepte de participer au projet de route des milieux humides proposé par l'OBV Saguenay, et ce, conditionnellement à l'obtention du financement du PSREE.

QUE la Ville de Saguenay autorise la signature d'une entente de partenariat avec l'OBV Saguenay pour une participation maximale de 6 000 \$ plus les taxes applicables en argent et en collaboration au projet via les ressources professionnelles.

QUE les fonds soient puisés à même le budget de réalisation du PRMHH, soit le 6001089.002.26990.

ET QUE la directrice du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme soit autorisée à signer tout document en lien avec cette demande pour donner plein effet à la présente décision.

Adoptée à l'unanimité.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

4. PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Une période d'intervention des membres du conseil a été tenue.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

VS-CM-2026-513

Proposé par Michel Tremblay

Appuyé par Claude Bouchard

QU'il soit résolu de lever la présente séance à 12h13.

Adoptée à l'unanimité.

Ce procès-verbal sera ratifié à la séance ordinaire du conseil de la Ville de Saguenay le 4 août 2026.

Jacques Cleary, maire suppléant

Patricia Girard, greffière de la ville

PG/mjb